

## AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté **N°EAU/AUT/24-0771** du **10 octobre 2024** du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, que la Gestion des eaux dans le cadre du recouvrement d'un réservoir à purin/lisier existant à Ingeldorf **sur la parcelle de numéro cadastrale 113/1790**, a été autorisée.

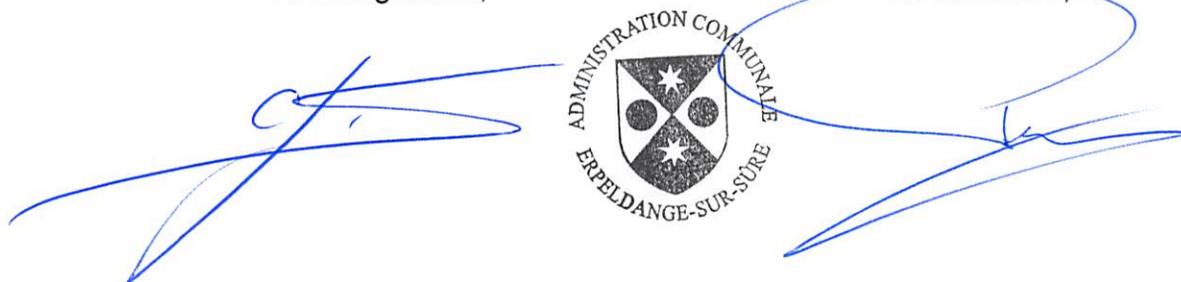
Le dossier s'y rapportant est déposé au secrétariat communal d'Erpeldange-sur-Sûre à partir du **30 octobre 2024 jusqu'au 9 décembre 2024** inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Contre la décision prise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours est introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Erpeldange-sur-Sûre, le 30 octobre 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,



Two handwritten signatures in blue ink are present. The signature on the left is for the Mayor (Bourgmestre) and the signature on the right is for the Secretary (Secrétaire). Both signatures are written over the official seal of the commune.

